

ANNULATIONS DES EPREUVES BMX

Dans le cadre du coronavirus COVID-19 et sur décret n° 2020-226 du Premier ministre en date du 9 mars 2020, tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 1000 personnes est interdit sur le territoire national jusqu'au 15 avril 2020. Cette interdiction vaut pour des manifestations en espaces clos et non-clos.

Faisant suite à ce décret et n'ayant pas la possibilité de répondre favorablement aux directives de la préfecture pour accueillir simultanément moins de 1000 personnes, les clubs du Massy BMX 91 et du Caen BMX sont dans le regret de devoir annuler respectivement :

- Les 5^e et 6^e manches de la Coupe de France BMX à Massy (IDFR) des 5 et 6 avril
- La 1^{ère} manche du Challenge France BMX Nord Est à Massy (IDFR) des 11 et 12 avril
- La 1^{ère} manche du Challenge France BMX Nord Ouest à Caen (NORM) des 11 et 12 avril

Les informations d'annulations d'épreuves sont à retrouver sur le site Internet de la FFC via le lien suivant :

<https://www.ffc.fr/annulation-epreuves-officielles/>

Contact FFC :

Sylvie PASQUALIN – Responsable Communication
s.pasqualin@ffc.fr / 01 81 88 09 39

Jonathan NOYANT – Coordinateur BMX
j.noyant@ffc.fr / 01 81 88 09 36

Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny-le-Bretonneux
www.ffc.fr

